

COÛT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le tarif d'honoraires pour l'analyse d'une demande de permis ou certificat est fixé par la présente section. En cas de refus, le montant n'est pas remboursable. Le tarif pour un permis ou un certificat impliquant plusieurs éléments est constitué par le total des éléments concernés.

Lorsqu'il s'agit d'une demande portant sur le même objet qu'un permis ou certificat arrivant à échéance, le tarif est de 50 % du coût initial.

La valeur estimée des travaux doit inclure les matériaux et la main-d'œuvre, au prix habituel du marché.

PERMIS DE LOTISSEMENT	20 \$ par lot
PERMIS DE CONSTRUCTION	
habitation	30 \$ par unité de logement
autres usages (commercial, industriel, ...)	100 \$ jusqu'à 150,000 \$ de travaux, plus 1 \$ du 2500 \$ de valeur supplémentaire
bâtiment agricole	50 \$
bâtiment accessoire ou annexe	20 \$
transformation, agrandissement ajout de parties à un bâtiment	20 \$
piscine	20 \$

CERTIFICAT D'AUTORISATION	
réparation	20 \$ pour 6 mois
démolition	10 \$ pour 6 mois
démolition suite à un sinistre	sans frais
déplacement	20 \$ pour 6 mois
changement d'usage	20 \$
travaux en milieu riverain	20 \$ pour 1 mois
usage temporaire	20 \$ maximum 3 mois
autre	20 \$
déboisement	25 \$ pour 12 mois
affiche - enseigne	10 \$

INSTALLATION SEPTIQUE	
construction d'une installation septique	50 \$
construction cabinet fosse sèche	10 \$
permis de captage des eaux souterraines	10 \$
autres règlements provinciaux d'application municipale	25 \$
certificat de conformité	25 \$
renouvellement d'un permis ou d'un certificat	50 % du coût initial, mais une seule fois